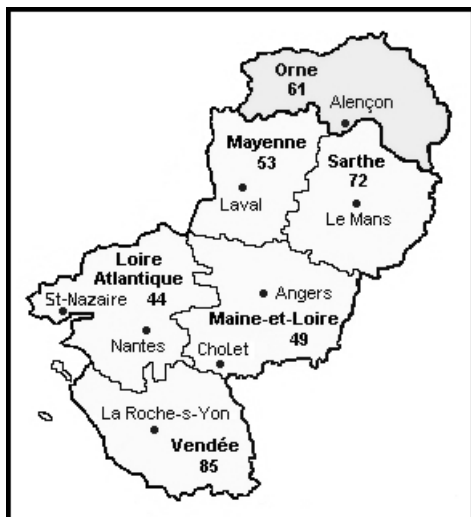


## Cycle Spécialisé    Région des Pays de la Loire - Réseau des Conservatoires



<p><b>ALENÇON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  13, rue Aveline - 61000 Alençon                  Tél. : 02.33.32.41.72                  Fax : 02.33.32.48.10                  Mail : thierry.delecourt@ville-alencon.fr</p>	<p><b>LAVAL</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  27 rue de Bretagne - 53000 Laval                  Tél. : 02.43.01.28.31                  Fax : 02.43.01.28.32                  Mail : mathieu.gauffre@laval.fr</p>
<p><b>ANGERS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  26, avenue Montaigne - 49000 Angers                  Tél. : 02.41.24.14.50                  Fax : 02.41.88.66.59                  Mail : magali.guillet@ville.angers.fr</p>	<p><b>LE MANS</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  54 Grande rue - 72000 Le Mans                  Tél. : 02.43.47.38.62                  Fax : 02.43.47.49.51                  Mail : anne.somay@ville-lemans.fr</p>
<p><b>CHOLET</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  5, rue Tournerit - 49300 Cholet                  Tél. : 02.44.09.26.10                  Fax : 02.44.09.26.08                  Mail : emmanuelgaultier@agglo-choletais.fr</p>	<p><b>NANTES</b>                  Conservatoire à Rayonnement Rég.                  Rue Gaétan Rondeau - 44200 Nantes                  Tél. : 02.51.25.00.20                  Fax : 02.51.25.00.50                  Mail : melanie.menager@mairie-nantes.fr</p>
<p><b>LA ROCHE-SUR-YON</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  Pl. Napoléon - 85000 La Roche-sur-Yon                  Tél. : 02.51.47.48.91                  Fax : 02.51.47.46.23                  Mail : duboisa@ville-larochesuryon.fr</p>	<p><b>SAINT-NAZAIRE</b>                  Conservatoire à Rayonnement Départ.                  24, rue Cdt G. Gâté - 44600 St-Nazaire                  Tél. : 02.44.73.43.40                  Fax : 02.44.73.43.49                  Mail : forgeronts@mairie-saintnazaire.fr</p>

## Cycle Spécialisé    ►    Musiques traditionnelles

**Sortie** : année scolaire 2011-2012 / **Entrée** : année scolaire 2012-2013

Lieu	Date
Saint-Nazaire	Mardi 29 mai 2012

**Calendrier :**

Dossiers disponibles à partir fin janvier 2012

Date limite retour dossier d'inscription

Vendredi 30 mars 2012

délai de rigueur

# Fiche de candidature

à retourner à l'établissement d'origine

Discipline : ► Musiques traditionnelles

**Candidat** Nom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 19\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_ Conservatoire d'origine : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ 0\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Email : \_\_\_\_\_

Coordonnées du Responsable Légal (si le candidat est mineur)

\_\_\_\_\_

Souhaite s'inscrire dans la discipline : \_\_\_\_\_ à l'examen de :

**ENTREE**

Suite à la réussite de cet examen souhaite intégrer en priorité le Conservatoire de : \_\_\_\_\_  
faute de place, envisagerait d'intégrer le(s) conservatoire(s) de : \_\_\_\_\_ (facultatif)

**SORTIE**

Réservée aux élèves scolarisés  
en  
Cycle Spécialisé  
dans les Pays de la Loire.

Il revient au candidat de prendre connaissance de toutes les informations pratiques contenues dans l'annexe spécifique de ce dossier de candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature du candidat :

Cadre réservé à l'administration

**Entrée :**

- Lettre motivation
- CV / résumé formation antérieure
- Parcours scolarité établissement d'origine

Visa du Directeur du Conservatoire d'origine attestant de la conformité du dossier d'inscription

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_\_\_

Signature :

## Annexe spécifique MUSIQUES TRADITIONNELLES

### **Entrée - Eléments d'organisation**

#### **Préambule**

Dans un souci d'harmonisation des niveaux, des cursus et des contenus, pour préfigurer la mise en place du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial, les établissements contrôlés de la Région des Pays de la Loire ont souhaité organiser en commun l'examen d'admission dans les dominantes instrumentales.

Après admission le cursus suivi reste celui de l'établissement dans lequel l'étudiant est admis.

#### **Modalités**

Chaque candidat se présente pour être admis dans un établissement prioritaire. S'il est admis, il sera alors soumis aux obligations de cursus de cet établissement. Ce dernier, à la réception du dossier, est donc susceptible de convoquer le candidat à des tests complémentaires.

Un étudiant déjà titulaire du DEM d'un autre établissement (dans la même dominante) ne peut être candidat dans ce cursus de formation.

Le Cycle Spécialisé implique une formation débouchant, sans présager des choix ultérieurs de l'étudiant, sur une possible orientation professionnelle. La formation globale s'articule autour d'une discipline dominante et comprend un certain nombre de modules dont la teneur et l'organisation peuvent légèrement varier selon les établissements.

#### **Contenu détaillé des épreuves**

##### **A / Pratique instrumentale**

Présentation d'un programme instrumental et/ou vocal varié de 15 minutes.

Le programme écrit par ordinateur, avec minutages et sources sera joint au dossier d'inscription ou communiqué au jury au début des épreuves.

##### **B / Culture musicale**

Epreuve d'écoute : Identification, relevé et commentaire écrit de trois extraits à l'écoute.  
(Durée de l'épreuve : 1 heure).

Epreuve de restitution instrumentale ou vocale, d'un thème. Cette épreuve sera adaptée à chaque spécificité instrumentale ou vocale. (Durée de la préparation : 15 minutes, avec instrument).

##### **C / Entretien**

Il porte sur la motivation, le parcours du candidat ainsi que sur des éléments de culture musicale dont le programme du candidat sera le point de départ.

##### **D / Examen du dossier du candidat joint à la fiche de candidature et comportant :**

- Une lettre de motivation
- Un CV comportant le résumé de la formation antérieure
- Une fiche de parcours de scolarité de l'établissement d'origine

### **Sortie - Eléments d'organisation**

Durée : « Le temps de musique » est de 20 à 25 minutes maximum.



### **Informations complémentaires**

Le candidat aura à sa disposition (au moins la veille) les locaux de l'Etablissement dans lequel se déroulent les épreuves qu'il doit passer. Il devra, au préalable, contacter l'établissement organisateur pour convenir d'un créneau de répétition.

Le candidat se présente, si nécessaire, avec le (ou les) accompagnateur(s) de son choix.

**Enregistrement** : l'autorisation d'enregistrer dépend du règlement intérieur propre à chaque établissement. Toutefois, en ce qui concerne le Cycle Spécialisé (Musique - Danse - Théâtre / entrée et sortie), l'enregistrement ou la captation ne sont pas autorisés lors du passage du candidat.

**Accompagnement** : dans le cas où le candidat a besoin d'un instrument d'accompagnement spécifique (ex : marimba...), il prendra soin de l'indiquer clairement sur sa fiche d'inscription.

### **Informations spécifiques aux candidats extérieurs aux établissements du réseau**

Où renvoyer le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature (contenant toutes les pièces demandées et la fiche de candidature) est à retourner à l'établissement organisateur de la discipline.

***Lorsque l'établissement que souhaite intégrer l'élève n'est pas le même que l'établissement organisateur :***

l'élève doit, parallèlement à son inscription, prendre contact avec l'établissement qu'il souhaite intégrer pour l'en informer et se faire connaître.

\* \_ \* \_ \*